

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 8
Trois mois... 4

Poste : 35 fr.
En sa... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Juin 1877.

Chronique générale.

Le Sénat a voté vendredi, après un débat qui a duré deux jours, la dissolution, par 149 voix contre 130, sur 280 votants.

C'est un grand acte accompli ; mais ce grand acte n'est qu'une préparation à un autre acte d'où dépendent désormais les destinées de la France.

Le Maréchal a fait son devoir en réclamant la dissolution qu'il jugeait nécessaire. Le Sénat a fait le sien en l'accordant.

Ce sera maintenant au pays à montrer, par la sagesse et l'intelligence de ses choix, que, lui aussi, comprend son devoir. Nous sommes convaincus qu'il saura le remplir.

Les députés vont donc être rendus aux douceurs de la vie privée. Nous devons leur rendre une justice : ils ont vaillamment défendu leurs places. Car, au fond, il ne s'agissait pas d'autre chose. A qui ferait-on croire que cette majorité ait le moindre souci des intérêts et de la grandeur du pays ? Enfin, ils vont partir, et certes nul ne les regrettera.

Les sénateurs qui n'ont pas pris part au vote de la dissolution sont : MM. d'Andlau, Aubralique, duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, général Chanzy, Paul Dupont, Gouin, amiral Jaurès, comte de Kergariou, Lamfrey, Littré, Raoul Duval, Wallon.

Le décret de dissolution a été signé par M. le maréchal de Mac-Mahon dans le conseil des ministres qui a été tenu samedi à une

heure. Il a dû être communiqué au début de la séance, aujourd'hui lundi, au Sénat par M. de Broglie, à la Chambre des députés par M. de Fourtoul, et il paraîtra demain mardi à l'Officiel.

Dans les conseils du gouvernement a été agitée la question relative à la fixation de la date des élections par suite du vote de la dissolution. Nous croyons savoir que le gouvernement est disposé à user des délais que lui accorde la Constitution, et que les élections auraient lieu, soit le dimanche 30 septembre, soit le 7 octobre au plus tard.

Les généraux commandant les divisions de l'armée de Paris ont reçu les ordres pour la revue qui aura lieu dimanche prochain, 1^{er} juillet, sur le terrain de Longchamp.

On évalue à 40,000 hommes les troupes qui défilèrent devant le Maréchal.

Les discours de MM. de Broglie et Brunet seront affichés dans le courant de la semaine dans toutes les communes de France.

Le tribunal correctionnel, statuant sur l'opposition formée par M. Bonnet-Duverdier, a confirmé le jugement qui condamnait ce dernier à quinze mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

La crise industrielle des soies de Lyon est en voie d'amélioration. Deux maisons, en une semaine, ont remonté douze cents métiers.

On écrit de divers endroits de l'arrondissement de Bonneville à l'Union savoisienne

d'Anney que les soi-disant républicains travaillent avec un redoublement d'ardeur incroyable à agiter les populations et à les tromper par les plus ignobles mensonges. On répand à profusion les circulaires les plus incendiaires. Les cabarets sont le rendez-vous de tous les tribuns de bas étage qui passent les jours et une partie des nuits à pérorer devant les badauds et les crédules. Il est même des maires, disent ces correspondances, qui se chargent de ces fonctions et les remplissent d'une manière d'autant plus désastreuse qu'ils ont plus d'influence sur les populations.

Le radicalisme du Roussillon n'est pas moins audacieusement exalté que celui de la Savoie. Nous lisons dans le Roussillon :

« Cette nuit, entre minuit et une heure, la sentinelle de faction à la poudrière située sur le chemin de ronde, près de l' Arsenal, a été attaquée à coups de pierres par plusieurs individus et grièvement blessée à l'index de la main droite. Ce brave militaire a fait aussitôt feu dans la direction d'où était partie cette odieuse agression, mais l'obscurité de la nuit a dérobé les malfaiteurs au châtiement qu'ils méritaient. La police, arrivée immédiatement sur les lieux, se livre à une enquête ; nous espérons qu'on sera assez heureux pour découvrir les auteurs d'un acte aussi inqualifiable qui n'est malheureusement pas sans précédent, et qu'ils n'auront rien perdu pour attendre. »

DISCOURS DE M. DE BROGLIE.

Bien que la dissolution de la Chambre des députés ait été votée vendredi soir par le Sénat, nous croyons qu'on ne lira pas sans un vif intérêt le remarquable discours, extrait du compte rendu analytique de l'avant-dernière séance du Sénat, prononcé par M. le duc de Broglie, président du conseil des ministres.

Je m'applaudis d'avoir laissé faire quelques pas à cette discussion, car je vais

pouvoir embrasser d'ensemble toutes les critiques qui ont été adressées au projet de dissolution présenté au Sénat.

Deux phases peuvent déjà être indiquées, il y a eu la critique de la résolution elle-même, puis la critique du cabinet, la critique des hommes qui seront chargés d'appliquer la résolution dont il s'agit.

Quant à ces hommes, vous avez le droit de connaître leurs intentions, d'apprécier leur caractère.

Mais je veux commencer par ce qui est le plus important, ce qui va plus haut que nous : les ministres viendront après dans la position secondaire qui leur appartient.

Je ne pense pas que personne ici prétende que le projet de résolution soit contraire à la Constitution, ni dans l'esprit ni dans la lettre.

En effet, le Président de la République n'est pas, comme avant la Constitution, l'exécuteur passif et aveugle des volontés d'une majorité. Il est indépendant et par conséquent le désaccord est possible.

Dans le cas de désaccord, le remède est indiqué, c'est la dissolution.

La dissolution a deux conditions : La première, c'est qu'il y ait un ministère qui prenne avec lui et pour lui toute la responsabilité. Cette condition, nous la remplissons. (Très-bien à droite.)

La seconde condition, c'est que le Sénat donne un avis favorable ; et à cet égard, je ferai observer que M. de Meaux discutait, non pas la Constitution telle qu'elle est, mais le projet de Constitution.

Messieurs, voici la situation : A l'heure actuelle il y a dissentiment entre le Président de la République et la Chambre des députés !

Quel est ce dissentiment ? est-ce que le Sénat peut être étonné de ce dissentiment ?

Est-ce que le Sénat lui-même n'a pas été en dissentiment constant avec la Chambre des députés ?

Est-ce que son existence depuis 48 mois a été autre chose que cela ?

Il y a eu de nombreux conflits ostensibles.

silencieuses derrière l'estrade, arrangeant les couronnes et les livres sur une table recouverte d'un tapis vert. En les voyant passer ainsi au milieu des enfants, il me semblait lire cette phrase si vraie du Génie du Christianisme :

« On remarquait en elles, comme dans toutes leurs sœurs, cet air de propreté et de contentement qui annonce que le corps et l'âme sont également exempts de souillures... »

Les murs blancs étaient enguirlandés de buis vert. Il s'exhalait de cette enceinte comme un parfum de vertu, de jeunesse et de bonté.

Tout en avant, on avait placé trois fauteuils de velours rouge où devaient prendre place M. le curé, M. le maire et M. le juge de paix, les trois fonctionnaires qui représentaient dans la petite ville de S... l'évêque, le préfet et le président du tribunal..., que dis-je ? bien mieux que ça : la religion, la loi, la justice.

Et quand ils arrivèrent, se suivant l'un l'autre, quand ils traversèrent la salle entre deux rangées de chaises ayant chacune un possesseur endimanché pour la circonstance, les musiciens, placés à droite de l'estrade, s'empressèrent de jouer une marche entraînante.

La musique est indispensable partout : elle invite, comme la cloche, à toutes les cérémonies ; elle a des accents pour exprimer toutes les joies et pour pleurer toutes les douleurs. Dès le berceau, nous

connaissons la chanson naïve des bonnes mères, et jusqu'à la tombe nous devons entendre des chants d'extase, de tristesse, de rêverie, de joie et de deuil.

Ceux qui n'aiment pas la musique n'ont pas d'âme !

J'ai cependant connu une femme du monde qui trouvait la musique désagréable, et je parle de la bonne musique, de la musique d'ensemble bien exécutée.

Je sais tout ce qu'un air mal râclé sur un violon ou mal tapoté sur un piano peut causer d'agacements ; mais c'est précisément parce qu'on a le sentiment du beau, parce qu'on ne peut souffrir de voir badigeonner une œuvre pure, parce qu'on ne peut entendre débiter grotesquement un poème.

Je dois ajouter encore que trois personnes, une vieille fille et deux vieux garçons, c'est-à-dire trois égoïstes, ennemis des enfants, mais amoureux d'un chat, m'ont déclaré que peu leur importait d'entendre crier ou chanter, et qu'il leur était indifférent d'avoir dans l'oreille le bruit d'un marteau, le son d'un serpent d'église ou le chant grave de l'orgue.

Je les ai anathématisés souvent, et, plus tard, je me suis demandé s'ils n'étaient pas, au contraire, des musiciens plus délicats que bien d'autres ; si, par hasard, ils ne découvriraient pas dans tous les bruits une musique que d'autres ne savent pas

saisir ? D'autre part, en réfléchissant beaucoup, j'ai fini par me rattacher à l'opinion d'un savant de mes amis qui a élaboré un système remarquable, à savoir : celui des équilibres du cerveau. L'homme, pour ne pas être un monstre, ne doit avoir qu'un seul cerveau : or, ce cerveau tient dans la boîte osseuse que Dieu lui a fabriquée, et, pour que nous soyons sains d'esprit, il faut que notre cerveau ne fasse pas éclater la boîte, suivant l'expression vulgaire qui désigne un fou sous la dénomination de *cerveau fêlé*. Les diverses facultés du cerveau doivent donc être pondérées pour l'équilibre. Si certaines de ces facultés se développent beaucoup, c'est évidemment au détriment des autres, et il s'ensuit qu'un grand mathématicien est un poète médiocre, qu'un grand poète n'a pas la science des nombres, qu'un amoureux n'a pas le sens commun, etc., etc...

Une passion absorbe une autre passion, comme une faculté trop puissante efface une autre faculté. C'est ainsi qu'on expliquera les aptitudes spéciales.

Nous voici trop loin des Sœurs de la Sagesse, et pourtant c'est à la musique de leur distribution des prix que je dois de savoir mon histoire.

On donnait les prix. Je ne parle pas des discours prononcés, car il n'y avait eu que des conseils affectueux et des paroles de paix prononcées par l'honorable curé de S..., un saint homme, un bon

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE TORRENT

Scènes de la vie réelle.

Si quelque enseignement se cache en cette histoire, Qu'importe ! Il ne faut pas la juger, mais la croire... V. Huco.

I.

DE L'EFFET QUE PRODUIT LE CHANT D'UNE VALSE.

Je ne veux pas évidemment préciser l'année ; mais je puis bien dire que c'était le 25 août, jour de la Saint-Louis. En ce temps-là, les Sœurs de la Sagesse distribuaient les prix à leurs jeunes élèves de Saint-Sym...

Ces réceptions sont trop charmantes pour qu'on les oublie dès qu'on les a vues une fois. Quelles émotions douces pour tout le monde ! Quelle joie pour les enfants !

Les bonnes Sœurs allaient et venaient, souriantes et calmes, assignant à chacun sa place, glissant

Il y a eu en outre un dissentiment latent, continu, et dont la conséquence était si bien connue, que certains projets de loi ne dépassaient pas le seuil du Sénat; car on savait quel accueil ils y rencontreraient. (A droite: approbation.)

Quel était la cause de ce dissentiment? Demandez-le à vous-mêmes, messieurs, faites votre examen de conscience.

Est-ce que cette cause de dissentiment serait, comme on l'a dit dans certains journaux, de ce qu'il y avait dans la majorité du Sénat le désir d'entraver les travaux de la Chambre? Est-ce que vous avez voulu faire échec à la Chambre des députés par un sentiment puéril d'opposition?

Quelle était donc la vraie raison? La vraie raison, c'est qu'il règne deux esprits différents dans les deux assemblées.

Dans l'une, l'esprit conservateur; dans l'autre, l'esprit que le bon sens public et la langue vulgaire appellent l'esprit radical. (Très-bien! très-bien! à droite.)

L'esprit radical, c'est l'esprit qui veut faire de la République l'instrument, le symbole, le moyen d'une transformation sociale de toutes les institutions et même la suppression de ces grandes institutions que le passé nous a léguées. (Vive approbation à droite.)

J'ai le soin de dire, vous le voyez, messieurs, esprit radical et non pas esprit républicain.

On nous retire le droit de faire cette distinction, pourtant on la faisait, cette distinction, autrefois! On distinguait entre la République conservatrice et la République radicale. (A droite: C'est vrai.)

Ah! avant le 24 mai 1873, les ministres de M. Thiers, un notamment, ne faisaient pas semblant d'ignorer ce que signifient les mots: doctrines radicales. (Approbation à droite.)

Je sais que ce qui fait qu'alors on convenait de l'existence du radicalisme, c'est qu'il se montrait à découvert. Depuis, il a pris un masque, s'est habitué à voiler habilement ses desseins, sauf à les laisser éclater en certaines circonstances.

Ainsi, on provoque des réunions, et là on parle haut des progrès du radicalisme; on demande l'amnistie pleine et entière, l'abolition des armées permanentes et l'armement général de la nation; on demande la magistrature élective, la suppression du budget des cultes, l'impôt progressif (Approbation à droite); voilà ce qu'on demande au grand jour.

Mais quand on est dans une Assemblée législative, on se fait plus modeste, on arrondit les angles, on ménage en apparence les intérêts.

On s'avance alors pas à pas: les brouillons continuent à vouloir prendre tout d'un coup; mais les habiles procèdent par insinuation et enveloppent la société d'un réseau serré qu'elle n'apercevra que quand elle ne pourra plus y échapper. (Approbation à droite.)

Comme il y a des impatients, on s'efforce de leur faire comprendre qu'on arrivera plus sûrement par cette route. Eh bien! messieurs, voilà ce qui a créé vos dissentiments

avec la Chambre des députés, et vous avez décidé que vous ne conserveriez pas à ce radicalisme une seule parcelle de l'autorité législative; c'est précisément ce qu'a voulu faire M. le Président de la République pour l'autorité exécutive.

L'orateur signale dans le parti radical une tendance à empiéter sur les prérogatives du pouvoir exécutif; c'est à cette tendance que M. le Président de la République s'est toujours attaché à résister.

C'est ce qui a déterminé sa conduite au 16 mai. Sur tous les autres points, il s'est toujours montré conciliant et facile. M. Jules Simon l'a reconnu; point de parti-pris contre la République.

Le chef du pouvoir exécutif s'est prêté à toutes les combinaisons. A-t-il pu obtenir le concours d'une majorité? Jamais. Le ministre de M. Dufaure a trouvé dans la Chambre des députés la vie la plus laborieuse, et il a fini par succomber devant une hostilité très-accurée.

La seconde épreuve n'a pas été meilleure. Que manquait-il cependant à M. Jules Simon pour avoir la majorité? Ni le talent ne lui manquait, ni un républicanisme éprouvé. Et cependant que d'échecs! que de fuites devant la discussion!

Vous n'aviez donc pas la majorité, M. Jules Simon? s'écrie l'orateur, c'était un autre qui la tenait entre ses mains, un autre qui n'était pas plus républicain, mais qui était plus radical que vous. C'est cet homme qui vous accordait son patronage et qui vous faisait sentir souvent sa férule.

Il a montré, pour atteindre cette dictature, plus de modération et de tempérance qu'à Bordeaux. Mais enfin, il était le maître.

Le premier ministre, ce devait être lui. S'il pouvait convenir à M. Jules Simon de lui céder sa position, il ne pouvait convenir à M. le maréchal de Mac-Mahon de le choisir pour conseiller. (Vifs applaudissements à droite.)

Je sais bien qu'on prétend qu'étant le chef irresponsable du pouvoir, le Président de la République pouvait accepter un ministre dont l'esprit et la politique n'étaient pas conformes aux siens, quand ce ministre a la majorité. On dit que c'est la rigueur du régime parlementaire.

Mais en admettant que ce soit la rigueur du régime parlementaire dans une monarchie constitutionnelle, cette rigueur est-elle admissible avec un Président élu, et qui a le droit de se demander dans quelles conditions il aura à remettre le pouvoir à son successeur?

Il ne faut rien exagérer: sans doute la Constitution déclare le Président de la République irresponsable et le dégage de la responsabilité immédiate, matérielle; mais il reste une responsabilité morale dont le Président de la République a le droit de se préoccuper.

Quand on s'appelle le maréchal de Mac-Mahon, quand on a passé sa vie dans l'accomplissement de tous les devoirs, on ne peut pas devenir solidaire des principes qui sont le contraire de ce qu'on a défendu pendant toute sa vie.

Et remarquez qu'il fallait être l'allié du radicalisme ou se déclarer contre lui.

J'ai dit quelle était la tactique du radicalisme: il veut prendre la société à son insu; et qu'y avait-il de plus utile pour lui que d'avoir le nom de M. le maréchal de Mac-Mahon à sa tête?

Quel prestige, quelle autorité auraient pris les doctrines du radicalisme, près de ces populations laborieuses qui s'occupent peu de politique, qui veulent l'ordre avant tout, si on était parvenu à mettre le nom du maréchal de Mac-Mahon à la tête de cette politique!

On a dit dans une autre enceinte que le maréchal de Mac-Mahon avait abandonné une position élevée, respectée de tous, pour se mêler à la lutte des partis. Oui! et vous lui auriez offert bien d'autres adulations, s'il avait voulu accepter le rôle que le radicalisme lui présentait.

Il ne l'a pas voulu; il a cru devoir avertir le Sénat du péril qui se manifestait, et dégager ainsi sa conscience.

J'ajouterai que c'est un peu pour vous, MM. les sénateurs, que M. le Président de la République a pris cette attitude; il lui fallait prendre parti entre la majorité de la Chambre des députés et la majorité du Sénat.

On a beaucoup parlé du droit des majorités; mais il y a aussi une majorité dans cette enceinte: il y a la majorité du Sénat à côté de celle de la Chambre des députés. Si le Président de la République eût cédé, c'est la majorité du Sénat qu'il eût abandonnée.

Quand M. le maréchal de Mac-Mahon a fait l'acte qui vous est soumis, il l'a fait dans les tendances de votre majorité. Eh bien! l'abandonnez-vous seul, en présence d'une majorité avec laquelle il est en dissentiment?

J'arrive maintenant aux ministres qui siègent sur ces bancs et aux critiques dont ils sont l'objet. Dans les critiques, il faut distinguer deux chefs principaux, dont la gravité est plus apparente que réelle, mais auxquels je veux répondre, et il y a aussi d'autres reproches sans fondement, auxquels je ne répondrai que par le dédain.

Je place parmi les allégations qui ont une ombre de fondement le reproche qui est adressé au cabinet d'être composé d'hommes n'appartenant pas de longue date à la pratique des institutions républicaines.

Je pourrais dire que deux tentatives ont été faites infructueusement avec des ministres pris dans les rangs du parti républicain.

Mais je me borne à faire observer que le Président est resté sur le vrai terrain constitutionnel en choisissant, ainsi qu'il l'a fait, son ministère.

En effet, la Constitution de 1875 a été donnée par l'Assemblée à deux conditions: la première, c'est qu'on ne demanderait pas compte des convictions passées; la seconde, que l'avenir ne serait pas éternellement engagé.

Le droit de révision répond à cette seconde condition; l'autre condition était affirmée par l'article qui maintenait la présidence à M. le maréchal de Mac-Mahon. (Approbation à droite.)

Dire qu'on n'a pas le droit d'être à la tête du gouvernement quand on n'a pas approuvé est violer l'esprit dans lequel la Constitution a été votée.

En outre, on avait dit en 1875 que lorsqu'elle serait tranchée, il n'y aurait plus que des conservateurs et des radicaux.

Cette séparation, elle n'a pas été faite, c'est nous qui la faisons; c'est le cabinet approuvé du maréchal de Mac-Mahon. (Mouvements divers.)

Eh quoi! Est-ce qu'on nierait que dans les 363 qui ont voté l'ordre du jour, signifié la destruction des bases sur lesquelles repose la société? (Réclamations à gauche.)

Il y a trente-cinq ou quarante intrançais parmi ces membres: comment pourraient-ils s'entendre les esprits si opposés qui ont formé la coalition? Coalition pour coalition, j'aime mieux la nôtre. (Vifs applaudissements à droite.)

Il m'est impossible de répondre à d'autres allégations sans preuves, comme celle qui tend à faire croire à une intrigue cléricalle à laquelle s'associerait le cabinet. Oui, il y a sur les bancs du ministère des hommes sincèrement attachés à l'Église, mais qui ne renient aucun des principes de notre droit public.

Voulez-vous notre profession de foi sur ce sujet? Nous respectons les droits de la société civile et nous ne souhaitons qu'une chose, c'est que nos adversaires aient un respect égal pour la liberté de conscience et pour la religion. (Vive approbation à droite.)

Donc, nous allons dans les ténèbres de la calomnie; mais je répète que personne de nous ne veut compromettre le pays dans une intrigue religieuse, et imprimer cette tache de sang au front de la foi qui nous est chère. (Très-bien! à droite.)

Mais ne croyez pas que nous voulions cela. Je fais trop d'honneur à votre intelligence; si vous le répétez, je serais tenté de faire moins de cas de votre caractère. (Mouvements divers.)

Oui, il faut faire connaître la manœuvre qui n'a pas de précédents dans notre histoire. (Très-bien! à droite.)

La manœuvre, la voici: Annoncer l'hostilité au dehors en imitant des dangers, et ensuite faire peur à la France.

Cette manœuvre n'a pas réussi. Je ne dis pas qu'on n'ait pu parvenir à obtenir quelques articles, dont vous avez peut-être le secret. (Réclamation à gauche. — Très-bien! à droite.)

Mais les nations étrangères n'ont pas été la dupe de ces manœuvres, et elles ont méprisé l'idée de la dignité de la France. (Applaudissements à droite.)

Ce sont ceux qui ont imaginé cette manœuvre qui ont le triste honneur d'avoir usé des procédés du moyen-âge et d'avoir appelé l'intervention de l'étranger dans les affaires intérieures de la France. (Vifs applaudissements à droite.)

On use de tous les moyens pour faire croire à ce malheureux pays qu'il est en danger, on excite les méfiances et en même temps on désarme le pays. (Assentiment à droite.)

On m'a accusé parfois d'avoir méprisé le suffrage universel: je n'ai jamais rien fait qui approche du mépris que vous témoignez pour le suffrage universel en cherchant à l'égarer par de telles manœuvres. (Applaudissements à droite.)

L'orateur dit en terminant que toutes les manœuvres seront vaines, et que le pays s'ouvrira pas entre le maréchal de Mac-Mahon, ce vieux serviteur du pays, défenseur de toutes les institutions nationales, et le dictateur de Bordeaux, l'orateur de Belleville, saillant la société à la tête de l'armée nationale. (Triple salve d'applaudissements à droite.)

M. le duc de Broglie a obtenu un très-grand succès. Les félicitations qu'il a reçues ont été chaleureuses. L'impression a été considérable.

LA CANDIDATURE OFFICIELLE
D'UN RADICAL.

M. le comte de Perrochel a prononcé à la Chambre des députés un spirituel discours qui fait justice des prétentions affichées par le parti radical en matière d'honnêteté morale. Nous le savions bien, mais, au

vieillard, aimé de tous ses paroissiens.

Le plus touchant épisode de cette fête de famille fut certainement celui du couronnement de la jeune fille la plus sage.

Il y avait trois religieuses sur l'estrade: l'une annonçait les récompenses, l'autre donnait les couronnes et les livres que choisissait la troisième.

Cette dernière était assise, les deux bras appuyés sur le rebord de la table, et ne se montrait que de profil.

Elle était jeune, et sa figure, d'une pâleur mate, ressortait comme dorée sur le fond blanc de sa cornette.

Lorsque le prix de sagesse fut annoncé, une sorte de frémissement joyeux salua la jeune fille désignée à l'assemblée comme la plus vertueuse de ce petit monde. On applaudit, et la musique joua cette valse qui a pour titre *Le Torrent*.

Le Torrent à propos de la sagesse!

Ce n'était pas une intention, assurément; mais ces deux idées se heurtèrent dans mon esprit, se mêlèrent et firent naître une foule d'autres idées ayant toutes un trait d'union bien marqué.

Chacun regardait la jolie rosière qui descendait les degrés toute rouge et les yeux baissés; moi, je regardais la jeune sœur grise, dont les deux mains effilées soutenaient le front, penché comme celui d'une personne qui rêve.

Peu à peu sa tête s'inclina comme sous le poids

d'une pensée pénible qui suivait le rythme de la valse, et, vers les dernières mesures dont le mouvement était plus précipité, je vis une perle liquide rouler sur sa joue, s'illuminer d'un reflet d'opale et d'azur, et s'évanouir sur le tapis vert de la table.

Était-ce le chant de la valse qui avait fait vibrer une corde sensible? Était-ce un souvenir du monde et des joies perdues? Problème qui me préoccupa tellement que je n'entendis plus rien et que je me vis hors de la salle sans savoir comment j'en étais sorti.

Voyons, mademoiselle, vous qui me faites l'honneur de lire ma prose indigne, n'eussiez-vous pas à ma place éprouvé un sentiment de curiosité sympathique à la vue de cette jeune et belle servante du Seigneur?... Cette larme ne vous semble-t-elle pas l'indice d'un souvenir évoqué par la musique, par la valse elle-même du *Torrent*?

Mais ce n'est pas une valse toute seule qui a cette puissance, n'est-ce pas?

La valse au vol lascif et circulaire, comme dit M. Victor Hugo, la valse nous fait tourner, mais rarement avec des pleurs.

Donc, l'histoire doit exister; histoire touchante, sans doute; histoire très-simple, par conséquent quelque chose du cœur, une reminiscence agréable, un souvenir poignant peut-être...

N'auriez-vous pas cherché, mademoiselle?

Il eût été plus délicat de rêver seulement à ce

mystère, de n'en point soulever le coin du voile. Je n'ai pas eu cette vertu, et j'ai même obtenu le droit de révéler ce que j'ai appris au sujet de la vocation de sœur Germaine.

(A suivre.)

DE BERGUES-LA-GARDE.

Théâtre de Saumur. — Une dépêche reçue samedi, dans la soirée, informait que la représentation qui devait être donnée ce soir lundi à Saumur, par la troupe du théâtre Taitbout, n'aurait pas lieu.

QUAI DE LIMOGES, A SAUMUR.

GRAND MUSÉE ANATOMIQUE

Du Pavillon de la Roche, placé du Château-d'Eau à Paris. — Dr Spitzner.

6,000 pièces et sujets anatomisés font de ce Musée l'établissement le plus complet qui parcourt le monde.

Le Musée est ouvert tous les jours, de 10 h. du matin à 11 h. du soir, pour les hommes seulement ayant 20 ans révolus.

Prix d'entrée: 1 fr.; militaires non gradés, 50 cent.

main de la dissolution, il faut que le pays sache que la candidature officielle soutenue avec le plus de fureur par M. Jules Simon a été celle du citoyen Saint-Martin, dans Vaucluse, celle d'un alter ego de M. Naquet. Voilà par quels moyens M. Jules Simon a réussi à faire triompher un ami de la Commune :

» M. le comte de Perrochel. — On a révoqué le préfet; on a changé le secrétaire général; on a déplacé un conseiller de préfecture; on a renouvelé tous les commissaires de police sans exception; un conseil municipal a été dissous; on a révoqué un maire de chef-lieu de canton; un maire de simple village a eu le même sort. (Exclamations à gauche.)

» Je vois que vous approuvez la candidature officielle.

» Ce n'est pas tout cependant : A Maubec, dont le conseil municipal avait été dissous, des élections municipales ont eu lieu quelques jours avant les élections législatives. Maubec est une petite commune retardataire, c'est-à-dire réfractaire à l'esprit républicain. Elle avait toujours donné une majorité à la liste conservatrice. Il faut imaginer cet état de choses. Aussi le jour des élections on envoya à Maubec un conseiller de préfecture. Sa venue avait été annoncée plusieurs jours d'avance par les partisans de la liste républicaine.

» Le conseiller de préfecture, avec son costume officiel, produit une grande sensation à Maubec, qui n'est pas souvent honoré par la venue d'un aussi haut personnage. Quelques-uns le prennent pour le préfet; c'est une erreur, il n'est pas préfet; il n'a que le désir de l'être.

» Il s'installe dans la salle du vote dont la loi lui interdisait l'entrée; mais comme il s'agit de faire échouer le conservateur, on ne regarde pas de si près, et on peut alors avec la loi prendre quelques libertés, je dirai même quelques licences. (Très-bien ! à droite.)

» Il a fait un discours aux électeurs présents; cette éloquence aurait sans doute été impuissante; aussi M. le conseiller de préfecture reste-t-il tout le temps du scrutin dans la salle du vote pour surveiller les élections.

» M. Gautier. — On n'en a jamais fait autant sous l'Empire.

» M. le comte de Perrochel. — C'en était trop; aussi la victoire reste aux républicains. C'était la première fois, depuis 1848, que les républicains l'emportaient à Maubec. Et, pour que ce triomphe se renouvelle, il faudra sans doute un laps de temps aussi long, ou bien la venue d'un conseiller de préfecture. (Très-bien ! à droite.) Le récit que je viens de faire aurait sans doute valu à M. le conseiller de préfecture un avancement mérité sous le précédent ministère; malheureusement les temps sont changés. (Sourires à droite.)

Après avoir passé en revue d'autres faits bien étranges, M. le comte de Perrochel arrive aux énormités suivantes :

» M. du Demaine vous a cité un fait inouï qui s'était passé aux élections du 8 février 1874 : 800 garibaldiens, cantinière en tête, avaient pris part au scrutin : vous devinez dans quel sens. Il paraît que les garibaldiens ne peuvent jamais se séparer de leur cantinière, même devant les urnes électorales. (Rires à droite.)

» La commune de l'Isle-sur-Sorgue a voulu rester fidèle à son passé, et c'est d'elle que je viens principalement vous entretenir. Le parti radical y montre une grande habileté d'esprit et d'imagination. Il varie ses expédients et ses procédés sans être jamais à court de moyens.

» Au 8 février 1874, on avait employé les garibaldiens; au 25 février 1877, on a inventé le vote par timbre-poste. (Ah ! ah !)

» On trouve dans l'urne un grand nombre de petits bulletins manuscrits de la dimension d'un timbre-poste dont pas un ne porte la trace d'un pli, pli cependant exigé par la loi pour le secret du vote.

» Le président du bureau électoral n'aurait pas dû recevoir ces bulletins et les mettre dans l'urne. Il faut donc admettre que ces bulletins y ont été introduits frauduleusement. Malgré les réclamations des électeurs présents, on refuse de joindre ces bulletins au procès-verbal, on n'admet pas qu'il soient contestés, on les brûle immédiatement après le dépouillement.

» Un autre membre à droite. — C'était

» M. le comte de Perrochel. — Les présidents défendent qu'on s'approche plus près de sept mètres du bureau de vote; ils empêchent le pointage des votes.

» Il faut bien que chaque timbre-poste trouve son votant. Et comme le nombre des émargements ne coïncide pas avec celui des bulletins trouvés dans l'urne, on gratte les noms de ceux qui ont été émargés en plus, et la justice se trouve en présence de faux commis en écriture publique. (Oh ! oh ! à droite.)

» Aussi elle a ordonné une enquête. Mercredi dernier, le tribunal correctionnel d'Avignon, sur la demande du préfet républicain d'alors, M. de Brancion, a statué sur les fraudes électorales commises à l'Isle-sur-Sorgue. Le maire, l'adjoint et plusieurs des commissaires assesseurs ont comparu devant la justice. J'ai appris ce matin que le tribunal correctionnel avait prononcé hier son verdict. En voici le résultat : Rédié, adjoint, président du bureau d'une section de vote, est condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende... (Exclamations à droite); Vève, conseiller municipal, assesseur, a été condamné à un mois de prison et 50 fr. d'amende... (Nouvelles exclamations à droite.)

» M. Robert Mitchell. — Ce sont des titres cela.

» M. le comte de Perrochel. — M. Claretton, conseiller municipal, assesseur, a été condamné à huit jours de prison et 50 fr. d'amende. (Ah ! ah ! à droite.)

» Plusieurs membres à droite. — Ce sont de braves gens !

Et M. Jules Simon, la veille où ce discours a été prononcé, a eu l'audace, nous voulons être polis, de prononcer les paroles émues dont il a le secret contre la candidature officielle !

Il est vrai qu'il s'agissait de faire triompher un ami intime de M. Naquet, et que ces recrues sont précieuses pour la République aimable de MM. Léon Renault, Jules Simon, Gambetta et Barodet !

Etranger.

ANGLETERRE.

La nouvelle qui était arrivée de Londres il y a quelques jours est confirmée.

Lord Hamilton, en présentant le budget de l'Inde, a demandé à la Chambre des Communes l'autorisation, pour le gouvernement, de se procurer cinq millions de livres sterling, dont la moitié serait demandée à l'emprunt et l'autre moitié à une émission de bons du trésor.

Lord Hamilton justifie sa demande par le déficit « résultant des famines successives, de la dépréciation de l'argent, et de la stagnation des affaires.

Nous croyons que l'Angleterre a d'autres raisons meilleures, qui n'ont pas été dites; car celles que le ministre a données ne sont pas sérieuses. On ne fait pas des emprunts à cause de la dépréciation de l'argent, ni à cause de la stagnation des affaires. Les subsides accordés à un gouvernement ne rendent aucune valeur à l'argent, et ne font pas reprendre les affaires.

Si la trésorerie anglaise n'a pas donné d'autres raisons de son emprunt, c'est qu'elle ne l'a pas voulu; mais le public les devine. L'Angleterre, en face de la crise orientale, et se croyant menacée dans sa paisible possession des Indes, veut se tenir prête à toutes les éventualités. Là est le véritable motif de cet emprunt de 425 millions de francs.

Chronique militaire.

Les Tablettes d'un spectateur annoncent que plusieurs brigades de gendarmerie vont être créées dans des localités qui jusqu'ici en étaient privées. Cette création va être immédiate.

LA SOLDE DE LA GENDARMERIE.

La dissolution de la Chambre des députés devait laisser pendant la question de l'augmentation de solde pour les officiers de gendarmerie. M. le ministre de la guerre en a décidé autrement.

Un décret ayant modifié la solde de la gendarmerie, un nouveau décret va la modifier de nouveau, et rétablira deux classes dans le grade de capitaine.

Des projets de tarifs vont être adoptés et seront prochainement présentés à M. le Maréchal-Président.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La peine de mort prononcée par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, le 42 mai dernier, contre Marie-Louise Cheneveau, femme Léonard Piltan, âgée de 26 ans, née à Bourgueil, ménagère à Saumur, pour empoisonnement de son mari, vient d'être commuée par le Président de la République en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'exécution de Changeur.

Samedi matin, 23 juin, à en lieu à Angers, sur la place de la Prison, l'exécution d'Augustin Changeur, condamné à mort par la Cour d'assises de Maine-et-Loire pour tentative d'assassinat d'un gardien à la prison d'Angers. On se rappelle que, de complicité avec un autre détenu, Changeur avait précédemment assassiné un gardien à la Maison centrale de Fontevault, et avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Dès jeudi soir, la voiture funèbre était arrivée en gare d'Angers et attendait que l'heure de l'expiation sonnât pour être amenée sur le lieu du supplice; vendredi matin, la présence de M. Roch et de ses aides était connue, et les bruits avant-coureurs des hautes œuvres judiciaires circulaient en ville.

Le mois dernier, la Cour d'assises de Maine-et-Loire avait prononcé deux condamnations à mort : celle de la femme Piltan et celle de Changeur.

La clémence du Maréchal ayant commuë la peine de la femme Piltan en celle des travaux forcés à perpétuité, c'était donc Changeur seul que M. Roch avait à exécuter.

Depuis quelques années, les exécutions capitales ont perdu quelques-uns des atroces préparatifs qui les accompagnaient : l'instrument sinistre, autrefois placé sur une estrade élevée, s'est fait petit et humble : il s'est comme dérobé aux regards; le condamné ne l'aperçoit plus qu'au moment suprême, et le supplice dure moins longtemps pour le patient. C'est un progrès.

Signalons encore un autre progrès tout local. Les précédentes exécutions avaient lieu à Angers au Pâtis Saint-Nicolas. Or, il y a trois bons kilomètres de la prison au lieu de l'exécution : quelle inutile aggravation de supplice pour le patient ! Cette fois, on a abandonné l'ancien lieu d'exécution, et c'est devant la prison même que l'exécuteur des hautes œuvres et ses aides sont venus dresser la guillotine. M. Roch est de taille élevée; il était en chapeau à haute forme, en redingote et pantalon noir.

A une heure du matin, le lugubre travail commençait; deux compagnies d'infanterie, des escouades de cuirassiers et la brigade de gendarmerie venaient bientôt à pied former le cercle tout autour de la place pour maintenir le bon ordre et empêcher les abords à la foule.

Les bois de justice furent bientôt descendus du fourgon qui les amenait et le travail commença. C'est lugubre, en somme : trois lanternes éclairaient seules cette triste besogne, et les échos de la place répétaient le bruit sourd des coups de marteau.

A deux heures, M. de Châteaux, substitut du Procureur de la République, M. Peltier, juge d'instruction, accompagné de son greffier, et le greffier de la Cour, pénétrèrent dans la cellule du condamné. Changeur accueille sans émotion la fatale nouvelle et répond avec sang-froid à M. de Châteaux : « Merci ! » M. le juge d'instruction lui demande s'il n'a pas de révélations à faire au sujet d'un assassinat commis à La Rochelle; il répond négativement.

M. Papin, aumônier de la prison, arrive bientôt et se prépare à exercer les devoirs de son ministère. Changeur refuse énergiquement en déclarant qu'il ne croit pas en Dieu, et qu'il ne veut pas être un hypocrite. « Je suis sceptique et je veux rester sceptique, » dit-il. Les exhortations du vénérable aumônier demeurent sans effet. Cependant, l'intervention de M. de Châteaux le décide à revenir à des sentiments meilleurs. Les paroles de M. le substitut lui rappelant les souvenirs de son enfance, le souvenir de sa mère, font naître l'émotion dans son âme. Il se laisse vaincre et consent

à recevoir M. l'aumônier; il se confesse, assiste à la messe, communie et demande pardon au gardien-chef. Il refuse de prendre aucune nourriture; il prend seulement un verre de vin et d'eau. Pendant ces deux heures si longues, Changeur n'a pas un seul instant perdu son sang-froid; il a seulement fondu en larmes aux paroles de l'aumônier.

Pendant ce temps, le travail s'achève; M. Roch surveille et dirige les apprêts : les deux poteaux se dressent dans l'ombre, et le couteau est placé dans la rainure; M. Roch donne complaisamment aux journalistes et aux diverses personnes qui ont pu pénétrer jusqu'à la guillotine, les plus grands détails sur « la manière dont on s'y prend. » On lui demande des détails sur l'exécution de Billoir : il s'empresse de déclarer « qu'il a très-bien marché, et qu'il est très-content de lui. »

Vers trois heures, la guillotine est prête : M. Roch fait jouer le ressort et fonctionner le couteau : tout va bien, il n'y a plus qu'à attendre l'heure.

Le jour se lève peu à peu; à trois heures et demie, on fait demander l'exécuteur à la prison : les derniers moments du condamné sont arrivés. Une haie de gendarmes se forme; un commandement retentit, les sabres jaillissent des fourreaux... M. Roch donne prestement un coup de ciseau dans la chemise du condamné : la petite porte de droite s'ouvre, et Changeur paraît, soutenu par l'exécuteur et un de ses aides. L'aumônier l'accompagne et lui présente le crucifix, que Changeur embrasse : il est horriblement pâle; il embrasse l'aumônier, jette un rapide regard sur l'instrument dressé à deux pas de lui... M. Roch s'élançait à son poste, et, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, Changeur est placé sur la planche-basculante, poussé sous la lunette, un couteau s'abat, un coup sourd retentit, le corps pantelant s'abîme dans le panier; la tête, prise par l'un des aides, va rejoindre le corps; un jet de sang inonde la lunette, le panier se ferme... La justice des hommes est satisfaite.

L'assassin de 22 ans avait expié ses crimes.

Il était quatre heures moins vingt. Tout s'était passé en moins d'une minute.

Trois hommes prennent le panier, le placent dans la voiture de M. Roch, et celle-ci, précédée, escortée et suivie de pelotons de gendarmes, part au galop pour le cimetière de l'Est, pendant que M. Roch se promène autour de l'instrument rouge de sang et que les cent cinquante curieux placés dans les rues avoisinantes s'en vont sans avoir rien vu.

A cinq heures, le fourgon, qui avait transporté le cadavre au cimetière, est revenu sur la place de la Prison; on y a chargé les bois de justice, et M. Roch et ses aides l'ont conduit au chemin de fer avec trois sergents de ville.

La dernière exécution avait eu lieu à Angers au Pâtis Saint-Nicolas, le 15 avril 1873 : c'était celle de François Gautier, dit Isidore, âgé de 22 ans, condamné à mort le 14 février 1873 par la Cour d'assises de Maine-et-Loire pour assassinat commis à Broc sur la personne de Bruère.

La peine de la femme Bruère, sa complice, condamnée à mort comme lui, fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs. 2 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations

des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, manie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable *Revalescière Du Barry*, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années.

Je jouis, dans ma 93^e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc.

LEROUY, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante *Revalescière*, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de *Chocolat Du Barry*.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digestif et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Courmon, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. SIBOT, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878,

MAISON ET DÉPENDANCES

Rue Beaurepaire, 37.

S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET-AMOUROUX, même rue, 41.

A VENDRE

Une petite maison et 27 arcs 50 centiares de vigne y adossés, situés au Champ-Gatineau, près Saumur.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue de la Tonnelie, (290)

A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes.

Situé route de Varrains.

S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie, (215)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT

Rue du Marché-Noir.

S'adresser aux bains, (908)

A LOUER

UNE JOLIE MAISON

Occupée par le commandant Dutilh.

S'adresser rue du Pavillon, 5.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE

A LOUER DE SUITE

Pour 240 fr. par an.

MAISON SEULE

Grand'Rue, 48.

S'adresser au locataire actuel.

A VENDRE

D'OCCASION,

LE THÉÂTRE DE LA POUPEE MODELE, avec plusieurs décors en bon état.

S'adresser au bureau du journal.

ROB

BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le *Rob Boyveau-Lafecteur* a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le *Rob Boyveau-Lafecteur* est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du *Rob Boyveau-Lafecteur*, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.,

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (385)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du *Goudron* jointes à l'action anti-blennorrhagique du *Copahu*. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

FABRIQUE DE PIANOS

Magasin de Musique et d'Instruments.

VENTE ET LOCATION

MAISON FISCHER

Fondée en 1846,

Place de la Bilange, à Saumur.

PIANOS ET ORGUES des principales maisons de Paris, telles que : Pleyel, Erard, H. Hertz, Philippe-Henri Hertz, neuve, Elcké, Alexandre Debain, etc., etc., aux meilleures conditions et avec toutes facilités de paiement.

Instruments en bois et en cuivre, Partitions et Musique de choix, etc., aux mêmes conditions qu'à Paris.

Abonnements de musique : 12, 15, 20 et 30 fr. par an.

Abonnement d'accords (six accords par an) : 12 fr.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AVIS

La Caisse Saumuroise, 18, rue Beaurepaire, paie dès aujourd'hui les coupons : Orléans, Lyon, Ovest, échéant le 1^{er} juillet 1877, sous escompte de 5 0/0.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt gé^{ral} en France et l'Export^{ation}
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

AMER PICON
S Rue DAUPHINE
A PARIS
S Rue DAUPHINE
A PARIS

BENZINE COLLAS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (670)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.